

## OFFICIEL DE COURSE DE CLUB (OCC)

Date d'entrée en vigueur : 23 Avril 2020

### Description

- Le statut d'officiel de course de club (OCC) est le deuxième des quatre niveaux de certification que Voile Canada offre aux officiels de course.
- L'OCC est en mesure de gérer les courses de club présentées le soir et la fin de semaine.
- L'OCC collabore avec l'autorité organisatrice et joue un rôle clé au sein du Comité de course en veillant à ce que les activités « sur l'eau » se déroulent efficacement et en toute sécurité lors de la régates.
- Selon le rôle qu'il endosse, l'OCC peut être responsable des éléments suivants :
  - préparer les instructions de course;
  - assigner des rôles opérationnels sur l'eau au personnel;
  - superviser le départ et l'arrivée des courses (« gérer les courses »);
  - s'assurer que les résultats sont exacts et les publier le plus rapidement possible après la fin de chaque course;
  - veiller à ce que l'équipement requis soit disponible;
  - assurer la sécurité.

### Certification

- La certification des OCC de Voile Canada est gérée par les Association provinciale de voile (APV) du Comité de Certification de Gestion de Course<sup>\*5</sup>.
- La certification est valide durant une période de quatre ans<sup>\*1</sup>.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada.(annexe E) via la base de données de Voile Canada.

### Conditions préalables

- Réussite du Cours sur la gestion de course pour les OCC de Voile Canada d'une durée de 12 heures dispensé par un FSGC de Voile Canada dans les quatre années précédant la demande.
- Présentation d'une liste mentionnant au moins deux compétitions de club et illustrant l'expérience acquise au sein d'un Comité de course et en tant qu'officiel de course (OC).
- Voile Canada doit recevoir une photo de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) et du certificat restreint d'opérateur (maritime) (CRO {M}). Une certification équivalente ou supérieure pourra être acceptée à la discrétion du SCOC.

### Exigences du « Manuel de formation »

- Se joindre au Comité de course!
- Dernière édition des *Règles de course à la voile* (version de Voile Canada).
- Dernière édition du *Manuel de gestion de course de Voile Canada*



***Vous devez soumettre les documents justificatifs ci-après afin que votre demande soit complète.***

- Dossiers confirmant la réussite du Cours sur la gestion de course pour les OCC de Voile Canada (12 heures cours)
- Noms de deux officiels de course, organisateurs de régates ou officiels de club de voile avec qui ou pour qui le candidat a travaillé.
- Liste des régates gérées par le candidat/lors desquelles le candidat a travaillé, et liste des cours suivis par le candidat.
- Formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada.
- Copie signée de l'annexe E (*Code de conduite de Voile Canada*).

***Renouvellement de la certification***

- Le renouvellement est accordé par l'APV, après que le candidat ait fourni la preuve qu'il a été membre d'un comité de course lors de quatre compétitions ou plus (dont au moins deux à titre d'OC) au cours de la période de certification précédente.
- Noms de deux officiels de course, organisateurs de régates ou officiels de club de voile avec qui ou pour qui le candidat a travaillé.
- Pour renouveler sa certification, le candidat doit remplir le formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada et le transmettre à son APV.

***Quel est le prochain niveau?***

- Si vous aimez gérer des courses, vous pourriez envisager de décrocher votre certification à titre d'officiel de course régional. L'officiel de course régional (OCR) gère les activités « sur l'eau » lors des championnats provinciaux, régionaux et nationaux en utilisant une variété de formats de course et de parcours.

